Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-213502347-20261022-2026_041-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE & VILAINE
CANTON DE MONTAUBAN-DE-BRETAGNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 22 OCTOBRE 2026

COMMUNE DE QUÉDILLAC

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal	16 octobre 2026
Date d'affichage de la convocation	16 octobre 2026
Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	15

Étaient présents :

Lydie MÉAL	Vincent CRESPEL	Chrystèle BARBIER
Alain MASSARD	Karine LEMOINE	Christophe GOBIN
Dominique ROLLAND	Fabien THÉAUD	Fabien ROUILLÉ
Karen LECHEVESTRIER	Sandrine VITRE	Laëtitia CHIFFAIN
Johann CADIEU	Emmanuelle DUVAL	Amélie BERKI

FINANCES LOCALES

2026-041 - CHEMIN PIÉTONNIER SITUÉ AU LIEU-DIT « LAUNAY » - TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES

Madame la Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 24 septembre 2026 par laquelle les travaux complémentaires du sentier piétonnier de Launay ont été attribués à l'entreprise PEROTIN de Breteil, pour un montant de 12 954,40 € hors taxes.

Les élus avaient alors envisagé le remplacement des potelets en bois par des demi-sphères, matériau permettant le passage des engins agricoles tout en limitant les dégradations.

À la suite d'échanges avec le maître d'œuvre, plusieurs solutions ont été examinées. Sur ses recommandations, les élus ont retenu la pose d'une bordure en béton obligatoirement équipée de bandes réfléchissantes. Le coût de cette bordure s'élève à 4 040 € HT, contre 4 135,40 € HT pour les potelets en bois initialement prévus.

Les élus soulignent également l'affaissement des regards le long du sentier qui sont à reprendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des présents (abstention : Karine LEMOINE) :

- **ATTRIBUE** les travaux à l'entreprise PEROTIN de Breteil pour un montant de 12 859 € HT ;
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ce dossier ;
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires sont inscrits à l'opération 138 – Chemin piétonnier.

Le secrétaire de séance,
Fabien ROUILLÉ

Pour extrait conforme,
Madame la Maire, Lydie MÉAL